ASSEMBLEE NATIONALE

17 novembre 2005

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - $(n^{\circ} 2615)$

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par M. Marsaud, rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 5

Dans le dernier alinéa du I de cet article, substituer aux mots :

« du I »,

les mots:

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.